

VD_GERICHTE PE17.007428 vom 28. April 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-04-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE17.007428

FR: VD_GERICHTE PE17.007428 du 28 avril 2017

IT: VD_GERICHTE PE17.007428 del 28 aprile 2017

Erwägungen

E. 4

Il résulte de ce qui précède que la demande de récusation présentée par X. _____ doit être admise en tant qu'elle concerne le Procureur général. Le dossier sera retourné à ce dernier afin qu'il puisse, comme il l'a annoncé, saisir le Bureau du Grand Conseil en application de l'art. 6 al. 1 LMPu. Les frais de procédure, constitués du seul émolument de décision, par 550 fr. (art. 20 al. 1 TFJP [Tarif des frais de procédure et indemnités en matière pénale du 28 septembre 2010 ; RSV 312.03.1]), seront laissés à la charge de l'Etat (art. 59 al. 4 CPP). Par ces motifs, la Chambre des recours pénale prononce :

- 5 - I. La demande de récusation déposée par X. _____ contre le Procureur général du canton de Vaud est admise. II. La demande de récusation déposée par X. _____ contre l'ensemble des procureurs du Ministère public du canton de Vaud est irrecevable. III. Le dossier de la cause est retourné au Procureur général du canton de Vaud pour qu'il procède dans le sens des considérants. IV. Les frais de décision, par 550 fr. (cinq cent cinquante francs), sont laissés à la charge de l'Etat. V. La décision est exécutoire. Le président : La greffière : Du La présente décision, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifiée, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. Youri Widmer, avocat (pour X. _____), - M. le Procureur général, par l'envoi de photocopies.

- 6 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110). Ce recours doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.